



**ACADÉMIE
DE CLERMONT-FERRAND**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Allier



VACCINATION DES ELEVES

La vaccination est ouverte à tous dès l'âge de 12 ans. En cette rentrée scolaire, il s'agit d'encourager et de favoriser la vaccination des jeunes scolarisés de 12 à 17 ans

- **En valorisant l'offre accessible via le site <https://vitemadose.covidtracker.fr/>** ; ce dernier concatène les rendez-vous disponibles et renvoie vers la plateforme de réservation du centre de vaccination pour prendre rendez-vous en ligne ;
- En renforçant l'offre avec de nouveaux créneaux sans rendez-vous le mercredi après-midi ;
- En diversifiant les accès à la vaccination :

OU SE FAIRE VACCINER ?

Dans l'un des 7 centres de vaccination du département de l'Allier

Sans rendez-vous pour les 12-17 ans aux heures d'ouverture, et notamment le mercredis après-midi

Commune	Adresse	Téléphone
Ebreuil	Avenue de la Gare	04 15 40 09 04
Gannat	1 Avenue de la République	04 15 40 09 04
Montluçon	Centre Athanor, rue Pablo Picasso	04 70 05 10 30
Moulins	Salle des fêtes – 1 Place Maréchal de Lattre de Tassigny	04 70 48 50 00
Moulins	Centre hospitalier -10 avenue du général de Gaulle	04 70 46 11 10
Saint Pourçain sur Sioule	13 Place Georges Clemenceau	04 15 40 09 04
Vichy	Maison des associations – 3 Place Charles de Gaulle	0 800 70 99 99

NB : Le centre de Saint Pourçain sur Sioule ne propose pas d'ouverture les mercredis.

Les informations sur les centres de vaccination sont disponibles sur www.sante.fr

Auprès des médecins, des pharmaciens et des infirmiers libéraux

Les médecins, pharmaciens et infirmiers libéraux peuvent vacciner les 12 – 17 ans avec le vaccin ARN messager Moderna qui est désormais autorisé pour cette classe d'âge. La liste des libéraux proposant la vaccination est disponible sur www.sante.fr

Dans les opérations « Aller vers... » : centre de vaccination éphémère accessible sans rendez-vous

- Actuellement dans les centres commerciaux de Moulins, Montluçon et Vichy ;
- Opérations à retrouver sur le site internet de l'ARS <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/allier-03-0>

Dans le cadre scolaire

Sur la base d'une autorisation parentale et selon une organisation qui sera précisée après la rentrée.